

Travailler au CEA

« Depuis une trentaine d'année, le CEA est engagé en faveur de l'emploi, du maintien dans l'emploi et de la formation de ses collaborateurs en situation de handicap.

1990
premier accord
handicap
au CEA

Nous travaillons au quotidien pour améliorer les conditions de travail des personnes en agissant sur la **prévention de la pénibilité.**

En intégrant le CEA, vous serez accompagné et conseillé par la Mission handicap pour réussir votre mission au sein de l'entreprise.

Nous sommes convaincus que la diversité est essentielle. Vos compétences sont notre priorité pour réaliser nos missions et aller toujours plus loin dans nos domaines de recherche.

Vous aussi, rejoignez le CEA. >>>

Armelle Mesnard
Directrice des Ressources Humaines
et des Relations Sociales

Le CEA en France



1. Siège social

- | CENTRES | |
|-----------------|------------------------|
| 2. Paris-Saclay | 6. Dam - Ile-de-France |
| 3. Grenoble | 7. Le Ripault |
| 4. Marcoule | 8. Valduc |
| 5. Cadarache | 9. Cesta |
| | 10. Gramat |

- | PRTT* |
|--------------|
| 11. Toulouse |
| 12. Bordeaux |
| 13. Nantes |
| 14. Metz |
| 15. Lille |

*Plateformes regionales de transfert technologique

CONTACT

Mission Handicap du CEA
missionhandicapcea@cea.fr

MISSION **H**ANDICAP



EMPLOI ET **H**ANDICAP
rejoignez le CEA



EDITION : CEA/DRHRS - CONCEPTION/RÉALISATION : TIH CSOUKHA - PHOTOS : PFGROSJEAN/CEA ET P-STROPPA/CEA

www.cea.fr/recrutement

Pourquoi

rejoindre le CEA ?

- pour intégrer un organisme de recherche reconnu ;
- pour vous épanouir professionnellement ;
- pour bénéficier de conditions optimales de travail adaptées à votre handicap.

Plus de
750
salariés en
situation de
handicap

Au-delà du sens que vous donnerez à votre activité en travaillant sur les projets de recherche et développement, porteurs de forts enjeux sociétaux, vous bénéficierez des aides prévues par l'accord handicap visant à faciliter votre vie professionnelle avec **un environnement de travail adapté à votre situation de santé** :

- équipements nécessaires à votre poste de travail ;
- aménagements du temps de travail ;
- aides au transport ;
- accompagnement en cas de mobilité interne, etc.

Pour plus d'informations, consultez notre page «Le CEA et le handicap» sur le site «cea.fr».

Lien : cea.fr/recrutement/Pages/nous-connaître/cea-et-handicap.aspx

Témoignages

« Nathanaël,

doctorant en matériaux

C'est une entreprise de pointe et innovante et où il y a des conditions optimales de travail. En plus d'accompagner ses collaborateurs en situation de handicap, le CEA s'efforce d'améliorer l'accessibilité de ses infrastructures. La Mission handicap a organisé une rencontre avant mon arrivée avec mes futurs encadrants et le Médecin du travail pour identifier les aménagements ou les outils de compensation à mettre en place pour que je puisse faire ma thèse dans les meilleures conditions. »



Catherine,

gestionnaire en ressources humaines

« Je souffre d'un problème au genou, d'une sclérose en plaques et d'un cancer de la peau. J'ai engagé une reconnaissance qualité de travailleur handicapé il y a plus de vingt ans mais je ne l'avais jamais vraiment utilisée. »

Puis la Mission Handicap m'a parlé des avantages qu'elle pouvait m'offrir. Elle m'a proposé de bénéficier d'un siège adapté et d'une imprimante personnelle qui m'éviterait de me lever trop souvent. Ces solutions m'ont apporté un vrai confort de travail. »



Comment

postuler au CEA ?

Vous disposez ou allez obtenir une RQTH (Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé) :

Envoyez votre candidature par e-mail à **missionhandicapcea@cea.fr** accompagnée de la référence de l'offre ayant retenu votre attention.

Retrouvez l'ensemble
de nos offres d'emploi sur
www.cea.fr/recrutement

Tous les postes au CEA sont accessibles aux travailleurs en situation de handicap

sous réserve que le profil du candidat corresponde aux compétences attendues et que le handicap reconnu soit compatible avec les missions du poste à pourvoir.